

# COMMUNE DE SERCY

## Arrêté municipal n° 26 – 2022 portant instauration d'une limitation de vitesse sur le Pont de la Grosne

Le Maire de SERCY,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**Vu** le code de la voirie routière et notamment les articles R 131-2 ou R 141-3 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4<sup>ème</sup> partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 6 novembre 1992 ;

**Considérant** le sinistre survenu le 29 mai 2022 sur le pont de la Grosne,

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

A compter de ce jour, la circulation des véhicules sera limitée à 30 km/h sur le pont de la Grosne, situé sur la voie communale n° 1 dite de Saint Gengoux à St Forgeuil.

#### Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - 4<sup>ème</sup> partie - signalisation de prescription, sera mise en place à la charge de la commune de SERCY.

#### Article 3

Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

#### Article 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de SERCY.

#### Article 6

Monsieur le maire de la commune de SERCY, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de BUXY/ST GENGOUX LE NATIONAL, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SERCY, le 14 décembre 2022

Le Maire, M. PARRET Thierry

